

# Rétrospective sur la session de printemps 2015

Berne, le 20 mars 2015

**Communiqué de presse**

## Un bilan de session positif pour le groupe libéral-radical

### Rétrospective sur la session de printemps 2015

---

**La loi sur les résidences secondaires a été définitivement adoptée, le Parlement démontre son sens de la mesure lors de la mise en œuvre de l'initiative pour le renvoi, le service de renseignement reçoit de la part du conseil prioritaire une base légale adaptée aux menaces actuelles et le Conseil des Etats manque une grande occasion en matière de financement de trafic routier. Le groupe libéral-radical est globalement satisfait de la session de printemps 2015.**

#### **Enfin une sécurité juridique**

C'est grâce à un compromis du PLR et de l'UDC que le parlement a finalement adopté lors du vote final la loi sur les résidences secondaires. Les initiateurs du projet ont renoncé à référendum d'opposition. Ainsi est mise en place une sécurité juridique pour tous ceux qui sont concernés et la situation paralysante qui régnait notamment dans les régions de montagne et touristiques est éliminée.

#### **Pas de liberté sans sécurité**

## Rétrospective sur la session de printemps 2015

De nouvelles menaces impliquent de nouvelles mesures de sécurité: les dangers ont fortement augmenté ces derniers temps. Notre pays et notre société sont menacés par le terrorisme, les services de renseignement prohibés ou encore la prolifération. C'est pourquoi le service de renseignement doit être en mesure de contribuer efficacement, et dans un souci de prévention, à la sécurité de la Suisse. L'objectif du PLR est de garantir un maximum de liberté à chacun tout en protégeant de manière adéquate les citoyens. Aussi, les moyens techniques actuels ne sont plus les mêmes, et sont bien plus variés. Ecrire des e-mails et téléphoner via internet est devenu chose courante. C'est pourquoi il est nécessaire d'adapter notre système juridique aux technologies modernes. C'est pour cela que le PLR revendique non pas plus de surveillance, mais une meilleure surveillance.

### Un ajustement à la place du populisme

Le PLR a soutenu majoritairement la variante du Conseil aux Etats de mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi. Elle représente la mise en œuvre la plus stricte de l'initiative, qui respecte le principe de proportionnalité de la clause de rigueur et la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Ainsi, un étranger qui commet une infraction grave est automatiquement renvoyé du territoire Suisse. Seulement dans certains cas clairement définis, des « cas de rigueur », le renvoi peut être contourné. Par conséquent, les principes fondamentaux de l'Etat de droit, tout comme la décision du peuple de 2010, sont respectés.

### Une occasion manquée

L'initiative populaire « pour un financement équitable des transports » exige plus d'argent pour nos routes. Aux yeux des initiants, les automobilistes sont devenus des vaches à lait. Ils exigent donc que tous les revenus qui résultent de l'impôt sur les huiles minérales soient réinvestis dans la construction, l'exploitation et l'entretien des routes nationales. Etant donné que le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération fait également parti des débats actuels qui ont lieu au parlement, le PLR a proposé de traiter les deux affaires en même temps. Bien que cela aurait constitué un traitement efficace des deux affaires, le Conseil aux Etats n'en a pas tenu compte.

Liberté, Cohésion et Innovation – **par amour de la Suisse**

#### Contacts:

- › Gabi Huber, présidente du groupe libéral-radical, 076 331 86 88
- › Ignazio Cassis, vice-président du groupe libéral-radical, 079 318 20 30
- › Felix Gutzwiller, vice-président du groupe libéral-radical, 079 419 32 55
- › Georg Därendinger, chef de la communication, 079 590 98 77
- › Aurélie Haenni, porte-parole romande, 079 315 78 48